

Province de Hainaut



Arrondissement de Tournai

Commune de

ESTAIMPUIS

4, rue de Berne
7730 Leers-Nord

PROJET EOLIEN A ESTAIMPUIS

Réunion d'information publique préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement

Procès-verbal de la réunion du jeudi 30 septembre 2010

Présents :

Pour la Commune d'Estaimpuis :

Monsieur SENESAEI Daniel, Député-Bourgmestre, Président de la réunion
Monsieur CARRE Stéphane, Echevin
Monsieur FOURMENTRAUX Freddy, Responsable Urbanisme
Monsieur DUBOISD'ENGLISHEN Thierry, Conseiller en Environnement
Madame MOTTE Laurence, Secrétaire au Service Urbanisme

Pour la Société WindVision Belgium NV/SA :

Madame STEVENS Marie, Responsable de la communication
Monsieur BOURGET Brice, Responsable technique
Monsieur...
Monsieur DELFONTAINE, modérateur

Pour le bureau CSDINGENIEURS – Auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement :

Monsieur GENIS Jean-Christophe, Chef de projet

Pour la banque CREDAL :

Monsieur ADAM Fabrice, Coordinateur Agence Conseil

Pour le public (inscrits) :

Monsieur OUARE Albert, rue des Tanneurs, 92 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur CHAMLA Alain, Place Jean Delvainquière à 59150 WATTRELOS, FRANCE
Monsieur DURAND Jean-Michel, Broekstraat, 211 à 3001 HEVERLEE
Madame LHEUREUX Julie, Moleentjestraat, 2/11 à 8510 KOOIGEM
Madame VANCOPPENOLLE Candice, rue Couture Dubar, 17 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur RODRIGUEZ Franck, rue Couture Dubar, 17 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur TIMMERMAN Marcel, rue des Aulnes, 34 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur DEQETEL André, rue du Haut Pont, 55 à 7730 NECHIN
Monsieur PETERS Bernard, rue des Combattants, 82 à 7730 NECHIN
Monsieur PETERS Charles, rue des Prés Tasson, 35 à 7730 NECHIN

Monsieur SURMON André, rue du Petit-Lannoy, 1 à 7730 SAINT-LEGER
 Madame VANCAENEGHEM Marie-Thérèse, du Petit-Lannoy, 1 à 7730 SAINT-LEGER
 Monsieur DEVIANNE Philippe, rue des Aulnes, 36 à 7730 ESTAIMBOURG
 Monsieur GORLOO Jean-Paul, rue du Centre, 60 à 7730 LEERS-NORD
 Monsieur DUCATTEUW André, rue du Puits de Pierre, 10 à 7730 ESTAIMPUIS
 Monsieur DATOUSSAÏD Karim, rue de la Gongonne, 84 à 7730 NECHIN
 Monsieur BOSSUT Daniel, Trieu Raspelotte, 12 à 7740 PECQ
 Monsieur DELSOIR Damien, Ville de Mouscron, Grand'Place, 1 à 7700 MOUSCRON
 Monsieur DECRUYENAERE Jean-Robert, Adjoint au Maire Ville de LEERS, FRANCE
 Madame STEUVE Dominique, rue des Aulnes, 7 à 7730 ESTAIMBOURG
 Monsieur HENNO Emile, rue de la Station, 60 à 7730 NECHIN
 Madame DEBODE Monique, rue de la Station, 60 à 7730 NECHIN
 Madame PREYS Christelle, Chemin du Maréchal, 22 à 7730 ESTAIMBOURG
 Madame TUERBOUSS Marianne, rue des Prés Tasson, 20 à 7730 NECHIN
 Monsieur RIVIERE André, rue de Basècles à 7971 WADELINCOURT
 Madame VANGHELuwe Françoise, rue de Néchin, 38 à 7730 LEERS-NORD
 Madame VANDENBERGHE Adeline, rue de Tournai, 6 à 7730 ESTAIMBOURG
 Monsieur DUCATILLON Philippe, rue de Tournai, 138 à 7730 ESTAIMBOURG
 Madame VANTOMME Odette, rue de la Royère, 64 à 7730 NECHIN
 Monsieur GRYMONPREZ Armand, rue de la Royère, 64 à 7730 NECHIN
 Madame CAPART Adeline, rue des Liserons, 9 à 7730 ESTAIMPUIS
 Monsieur CAPART Luc, rue des Liserons, 9 à 7730 ESTAIMPUIS
 Madame JANSSENS Annick, rue des Liserons, 9 à 7730 ESTAIMPUIS
 Madame LEMAIRE Liliane, rue du Banneau, 4 à 7730 ESTAIMPUIS
 Madame VERCRUYSSSE Myriam, rue du Banneau, 6A à 7730ESTAIMPUIS
 Monsieur DELECLUSE Albert, rue du Château de la Royère, 10 à 7730 NECHIN
 Madame COURAULT Françoise, rue du Château de la Royère, 10 à 7730 NECHIN
 Monsieur DEBAEKER Gustavo, Chaussée de Bruxelles, 161 à 7500 TOURNAI
 Monsieur HERPOEL Yves, rue de Brice, 36 à 7730 BAILLEUL
 Monsieur FABBRIZIO Frédéric, rue de la Gongonne, 25 à 7730 NECHIN
 Madame HESPEL Mylène, Trieu à Mucques, 17 à 7740 PECQ
 Monsieur DUBUS David, rue de Néchin, 1D à 7730 LEERS-NORD
 Monsieur ADAM Xavier, rue de Néchin, 1^E à 7730 LEERS-NORD
 Monsieur GUELL-JORNET Luis, rue Nouvelle, 30 à 7730 LEERS-NORD
 Monsieur VANDEKERKOVE Jean-Paul, rue des Combattants, 36 à 7730 NECHIN
 Madame VANNEVLE Isabelle, rue des Combattants, 36 à 7730 NECHIN
 Monsieur VAN HUILE Paul, rue Quevaucamps, 4 à 7711 DOTTIGNIES
 Monsieur COSSEMENT Arsène, rue du Petit Voisinage, 1 à 7730 SAINT-LEGER
 Monsieur TROOSTER Maurice, rue de Maubray, 119 à 7740 PECQ
 Monsieur LAUMAILLE Jacques, Adjoint au Maire, Ville de Leers, France
 Monsieur SORY Pierre, rue de Saint-Léger, 102 à 7740 PECQ
 Monsieur PLANQUAERT Bernard, rue de Maubray, 145 à 7740 PECQ
 Monsieur PLANQUAERT Adrien, Trieu Planquart, 12 à 7730 SAINT-LEGER
 Monsieur HESPEL Jocelyn, rue des Longs Trieux, 71 à 7730 LEERS-NORD
 Madame HESPEL Emmeline, Trieu à Mucques, 17 à 7740 PECQ
 Monsieur DUTHOIT Claude, rue de Pecq, 14 à 7730 SAINT-LEGER
 Monsieur DELECLUSE Vincent, rue du Château de la Royère, 10 à 7730 NECHIN
 Monsieur VERCAEMPSE Michel, rue Pierre, 82 à 7540 TOURNAI
 Madame SIMOENS Nadine, Chaussée de Lille, 702 à 7522 MARQUAIN
 Monsieur DOUILLET Fredy, rue Marcel Nottebaert, 10 à 7730 BAILLEUL
 Monsieur MOULIN Olivier, rue Jean Noté, 9 à 7500 TOURNAI
 Monsieur BRABANT Jacques, rue de l'Hospice, 4 à 7730 EVREGNIES
 Monsieur PLANCQUAERT Luc, rue de Maubray, 34 à 7740 PECQ
 Monsieur DUPRET Jacques, Place du Sacré Cœur, 4 à 7730 NECHIN
 Madame TESSE Marianne, Place du Sacré Cœur, 4 à 7730 NECHIN
 Monsieur DUPRET Sylvain, Place du Sacré Cœur, 4 à 7730 NECHIN
 Monsieur DESAUVAGE Albert, journaliste au Nord Eclair (Editions Mouscron)
 Monsieur HENNO Jean-Réné, rue Ancienne Douane, 38 à 7730 NECHIN
 Madame GLENN Lisa, journaliste (Le Courrier)

Monsieur COSSEMENT René, rue de Lille, 16 à 7730 SAINT-LEGER
Monsieur DOUILLET Frédéric, rue de l'Avenir, 17 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur DEVIANNE Frédéric, rue des Tanneurs, 36 à 7731 ESTAIMBOURG
Monsieur LERICQUE José, rue de l'Avenir, 11 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur DEQUECKER Alain, Trieu Planquart, 16 à 7730 SAINT-LEGER
Monsieur VLIEGHE Pascal, rue de Luna, 19 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur DUQUESNOY Charly, rue des Saules, 160 à 7730 NECHIN
Monsieur HAZARD Bernard, Impasse de l'Eglise, 21 à 7730 NECHIN
Monsieur TUVERY Philippe, rue des Salinnes, 2 à 7730 LEERS-NORD
Monsieur DUBOIS Didier, rue de la Horne, 6 à 7730 ESTAIMPUIS
Madame VAN LAER Michèle, rue de Gibraltar, 167 à 7730 NECHIN
Monsieur COSSEMENT Michel, rue de Maubray, 12 à 7740 PECQ
Monsieur SEYNAËVE Guy, rue du Rieu, 94 à 7730 LEERS-NORD
Monsieur DUEZ Henri, rue de Maubray, 26 à 7740 PECQ
Madame VERSCHUREN Evelyne, rue des Résistants, 29 à 7730 ESTAIMPUIS
Madame TRENTESAUX Martine, Boulevards des Déportés, 68 à 7730 ESTAIMPUIS
Madame MYLLE-MERCIER Virginie, rue Trieu à Mucques, 2bis à 7730 SAINT-LEGER
Monsieur DE BACKER Francis, Chaussée de Bruxelles, 372 à 7500 TOURNAI
Madame TROOSTER Pauline, rue des Aulnes, 38 à 7730 ESTAIMBOURG
Madame ECHEVIN Catherine, rue des Aulnes, 38 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur LOWAGIE Thomas, Petit Pavé de Luna, 13 à 7730 ESTAIMBOURG
Monsieur PYPART Christophe, rue de Tournai, 13 à 7730 ESTAIMBOURG
Madame ISEBAERT Carine, rue de Néchin, 1^E à 7730 LEERS-NORD
Monsieur LEFEBVRE Roger, rue Reine Astrid, 169 à 7730 NECHIN
Monsieur LEFEBVRE Michael, rue des Combattants, 157 à 7730 NECHIN

1. Accueil de l'assemblée et introduction de la réunion par Monsieur Daniel SENESAEL.

Monsieur SENESAEL remercie les membres présents et rappelle les dispositions du Code de l'Environnement relatives à la réunion publique d'information. Il précise notamment les objectifs de cette réunion, au sens dudit code, et rappelle que toute personne peut, dans un délai de 15 jours, remettre des observations et suggestions concernant le projet d'implantation d'éoliennes, en les adressant par écrit au Collège Communal avec copie au demandeur, à savoir la société WindVision Belgium NV/SA.

Voir Annexe 1.

2. Introduction et ordre du jour de la réunion d'information publique

Monsieur DELFONTAINE, modérateur, énonce l'ordre du jour de la réunion. Celle-ci se déroulera en 4 parties :

- présentation de la société WindVision Belgium NV/SA par Mme STEVENS Marie (point 3);
présentation du projet d'implantation d'éoliennes sur Estaimpuis par M. BOURGET Brice (point 4);
présentation du processus d'implication des citoyens au projet et des étapes ultérieures de ce dernier, par Mme STEVENS Marie (point 5);

- présentation des tenants et aboutissants de l'étude d'incidences sur l'environnement par M. GENIS Jean-Christophe (point 6);

- présentation du projet de coopérative de participation des citoyens dans le projet d'implantation d'éoliennes sur Estaimpuis, par M. ADAM Fabrice (point 7);
- ouverture des débats – questions/réponses (point 8).

3. Présentation de la société WindVision Belgium NV/SA

Madame STEVENS Marie présente l'objet social de WindVision Belgium NV/SA, le marché couvert par la société et les projets en cours en Wallonie.

Madame STEVENS rappelle ensuite les contextes environnemental et législatif dans lesquels s'inscrivent les projets de WindVision.

Enfin, elle situe l'éolien parmi les autres sources d'énergie renouvelable.

Voir Annexe 2, Power Point – diapositives 1 à 10.

4. Présentation du projet d'implantation d'éoliennes sur Estaimpuis

Monsieur BOURGET Brice énumère les critères sur lesquels WindVision s'est appuyée pour lancer le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire d'Estaimpuis, notamment : la vitesse du vent, l'absence d'obstacle au vent, l'accessibilité du site et la proximité d'un poste de raccordement.

Il présente ensuite les contraintes qui délimitent les zones où les éoliennes peuvent être implantées sur le territoire d'Estaimpuis.

Il présente alors la carte de localisation des sites sur lesquels devraient s'implanter les éoliennes.

Enfin, il énumère les caractéristiques du projet.

Voir Annexe 2, Power Point – diapositives 11 à 26.

5. Présentation du processus d'implication des citoyens au projet et des étapes ultérieures de ce dernier

Madame STEVENS Marie présente les possibilités pour la commune et les citoyens de s'impliquer dans le projet, notamment en favorisant les terrains communaux pour l'implantation des éoliennes, en créant une société coopérative ou, encore, par le biais de projets de développement local financés par WindVision.

Madame STEVENS Marie termine son exposé par l'énumération des étapes ultérieures à la réunion publique d'information :

- lancement de l'étude d'incidences sur l'environnement;
- réception des courriers jusqu'au 15 octobre;
- réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement;
- présentation de l'étude d'incidences sur l'environnement;
- introduction de la demande de permis unique : été 2011;
- enquête publique.

Voir Annexe 2, Power Point – diapositives 27 à 35.

6. Présentation des tenants et aboutissants de l'étude d'incidences sur l'environnement

Monsieur GENIS Jean-Christophe aborde le rôle de l'étude d'incidences et les aspects considérés avec une attention particulière pour la faune et la flore, le paysage et le patrimoine, l'environnement sonore et l'ombrage.

Il présente ensuite les étapes de la procédure d'obtention du permis unique. Il précise notamment qu'il revient au fonctionnaire délégué de délivrer le permis unique et non à l'autorité communale.

Voir Annexe 3, Power Point.

7. Présentation du projet de coopérative de participation des citoyens dans le projet d'implantation d'éoliennes sur Estaimpuis

Monsieur ADAM Fabrice présente la société CREDAL, les caractéristiques d'une coopérative, les objectifs visés et les opportunités pour les citoyens de créer une coopérative de participation citoyenne au projet d'implantation des éoliennes à Estaimpuis.

Voir Annexe 4, Power Point.

8. Ouverture des débats – Questions/Réponses

Monsieur DELFONFAINE, modérateur, explique la manière dont se déroulera cette partie de la réunion afin de garantir la bonne communication et de donner à tous l'occasion de pouvoir s'exprimer.

Intervention de Monsieur GRAS François, rue des Prés Tasson 32/B à 7730 NECHIN

Existe-t-il une localisation précise de l'implantation des 6 éoliennes ?

Réponse : M. Bourget Brice : présente la carte de localisation du Power Point. Toutefois, il s'agit ici d'un avant-projet. Cette localisation pourrait être modifiée suivant les remarques formulées et suivant les résultats de l'étude d'incidences.

Intervention de Monsieur DEVIANNE Philippe, rue des Aulnes, 36 à 7730 ESTAIMBOURG

Vous dites : il y a deux maisons à moins de 400 mètres, peut-on savoir lesquelles ?
Il n'y a pas deux, mais quatre maisons.

Si l'on sait que les décibels s'additionnent, peut-on savoir, au total, combien il y aura de décibels dans un rayon de 400 mètres ?

La publicité sur ce projet n'a pas été très importante.

Peut-on savoir ce qu'il en est du projet d'éolienne à l'Impact ?

Réponse : il y a sans doute deux maisons au nord. Il s'agit ici d'un avant-projet et l'étude d'incidences dira s'il faut déplacer les éoliennes.

La localisation exacte peut-être obtenue auprès de WindVision.

Daniel SENESAEL : pour l'Impact, c'est en pourparlers.

Intervention de Monsieur Claude DUTHOIT, rue de Pecq, 14 à 7730 SAINT-LEGER

Concernant la coopérative, celle-ci donnera un rendement maximum de 6%, mais il n'est pas fait mention d'un maximum pour le précompte mobilier. Celui-ci peut-il augmenter ?

Quelle est la durée de vie des éoliennes ?

Réponse :

Le précompte mobilier est du ressort du fédéral. Nous sommes donc soumis à la législation fiscale et avons peu de pouvoir sur cette donnée.

Le permis d'environnement a une durée de vie de 20 ans. Les éoliennes seront donc exploitées durant 20 ans. Après cette période, si l'on veut prolonger l'exploitation, le permis doit être renouvelé avec, par conséquent, une nouvelle réunion d'information, une nouvelle étude d'incidences et une nouvelle enquête publique.

Intervention de Monsieur MOULIN Olivier, rue Jean Noté, 9 à 7500 TOURNAI

Les éoliennes seront à proximité du château de la Royère. Or, ce château a un style, une forme architecturale d'exception qu'il y a lieu de préserver et de valoriser. Il est nécessaire pour cela que ce bâtiment fonctionne avec son contexte. Or, avec ces trois éoliennes, l'attraction visuelle ne sera plus le château mais les éoliennes. Celles-ci sont parmi les éléments les plus communs (en Chine, en Allemagne, en France...). Elles constituent une contradiction totale avec la singularité du château. Il faut donc libérer le château de cette contrainte visuelle, d'autant pour ceux qui arrivent de l'ouest. Ces derniers, en arrivant dans le château auront les trois premières éoliennes dans un angle de vue à 45° et les trois autres, à 600 mètres, dans un angle de vue à 35°.

Il faut sauver ce patrimoine qui peut être un pôle de développement culturel et touristique indéniable.

Réponse : WindVision connaît bien la situation du château de la Royère. A l'aide de photos montages, l'étude d'incidences permettra d'analyser la visibilité.

Par ailleurs, le château de la Royère pourrait bénéficier des moyens financiers mis en œuvre dans le cadre des projets de développement local.

L'éolien est un projet durable nécessaire.

Intervention de Monsieur BOSSUT Daniel, Trieu Raspelotte, 12 à 7740 PECQ

Ce projet d'éoliennes va-t-il entraîner un remembrement agricole ?

Réponse : non. On a un contrat de location durant vingt ans et il n'y a pas de changement au niveau de l'exploitation des terrains. Il n'y aura pas de remembrement.

Intervention de Monsieur DEVIANNE Philippe, rue des Aulnes, 36 à 7730 ESTAIMBOURG

Quelle est la puissance des flashes au-dessus des éoliennes ?

A quelle distance ces flashes sont-ils visibles ?

Réponse : il y a deux flashes, l'un de jour et de couleur blanche, l'autre de nuit et de couleur rouge.

Le flash a une puissance de 20.000 candélas le jour et de 2.000 candélas la nuit.

Monsieur DEVIANNE Philippe : c'est donc très puissant.

Réponse : ces puissances peuvent être adaptées. Il y a déjà des accords avec la Défense qui accepte que l'on modifie la puissance des flashes en fonction des conditions de visibilité et c'est techniquement possible via le placement de capteurs qui mesurent la luminosité ambiante et qui permettent donc de réduire l'intensité des flashes et l'impact potentiel.

Jusqu'où peut-on les voir ? Cela dépend des conditions ambiantes.

Monsieur DEVIANNE Philippe : si l'on peut voir les éoliennes à 6 km, cela veut dire que les flashes peuvent être vus à 10 km.

Intervention de Monsieur LOWAGIE Thomas, Petit Pavé de Luna, 13 à 7730 ESTAIMBOURG

Combien de décibels a-t-on à 500 mètres d'une éolienne ? A quoi cela correspond-il ?

Est-ce courant que les pales des éoliennes fassent de l'ombre dans les maisons ? Le cas échéant, arrête-t-on les éoliennes de tourner ?

Réponse :

Décibels : il est difficile de répondre à cette question tant que les modélisations ne sont pas faites. Cependant, il y a une législation très stricte en la matière. La réglementation est fonction de la vitesse du vent. Il s'agit d'un niveau sonore à ne pas dépasser en fonction de la vitesse du vent. Il est donc difficile de répondre à cette question. Si le vent est à 7 mètres par seconde, le niveau sonore au lieu de l'habitation ne peut dépasser 43 dba ce qui représente un bruit relativement calme. Par exemple, le bruit de gaz est de l'ordre de 45 dba.

Ombre : concernant l'ombre portée, il y a des recommandations avec des seuils à ne pas dépasser. La modélisation qui sera faite par le bureau d'études vérifiera si l'on respecte ces recommandations. Si l'on dépasse ces recommandations, il y a un module qui est installée sur l'éolienne pour la stopper et limiter ces effets d'ombre stroboscopique.

Intervention de Monsieur HESPEL Jocelyn, rue des Longs Trieux, 71 à 7730 LEERS-NORD

Même s'il y a des systèmes qui permettent de limiter les effets stroboscopiques, WindVision a-t-elle des éoliennes en Belgique qui s'arrêtent à certains moments en raison d'effets stroboscopiques ?

Reponse : cela a déjà été mis en application à Estinnes où il avait été mis en évidence qu'il pouvait y avoir des dépassements potentiels. A Estinnes, les normes sont les suivantes : 30 heures par an (cumulées) d'ombre portée et 30 minutes par jour dans une même maison. C'est la Région wallonne qui fixe les seuils et ces seuils peuvent être plus stricts comme ça a été le cas pour d'autres projets.

Quand il y a un dépassement de seuil, on peut programmer les machines de sorte qu'elles s'arrêtent lorsqu'il y a une ombre portée. C'est ce qui a été fait à Estinnes. Les capteurs sont basés à la base de l'éolienne : trois capteurs à 120° qui vont détecter l'intensité lumineuse dans chaque direction par rapport aux habitations. Dès qu'il y a la fois une période critique où il peut, suivant les calculs, y avoir une ombre portée et du soleil (qui se mesure par les capteurs d'intensité), l'éolienne s'arrête. Ce système fonctionne très bien. Il suffit de faire une modélisation qui permette de savoir exactement avec quelle habitation et à quel moment on peut avoir un impact.

D'une manière générale, ce phénomène arrive à des périodes spécifiques. Il faut que l'on ait une concordance soleil et période critique. Ce n'est donc pas une perte de production importante de faire arrêter l'éolienne et les systèmes de détection peuvent être mis en place.

Intervention de Monsieur HESPEL Jocelyn, rue des Longs Trieux, 71 à 7730 LEERS-NORD

Après la durée d'exploitation de 20 ans, si l'on décide stopper l'exploitation, démonte-t-on uniquement l'éolienne ? Que fait-on des fondations ?

Réponse : au terme des vingt ans, soit on réintroduit une demande de renouvellement de permis, soit on arrête.

S'il y a une demande de renouvellement de permis, se pose la question de l'évolution technologique. En effet, il ne sera peut-être plus pertinent de conserver les 6 éoliennes et de conserver les mêmes sites. En outre, vu le vieil âge, il y aura des coûts de maintenance importants. Se posera dès lors la question suivante : ne sera-t-il pas préférable de repartir avec des machines plus puissantes et moins nombreuses. Il est donc fort probable qu'au terme des 20 ans, on revoit le type d'implantation.

Si l'on cesse l'exploitation, on démonte entièrement l'éolienne qui peut être recyclée et donc valorisée, et l'on enlève les fondations. C'est inscrit dans les contrats passés avec les propriétaires et c'est imposé par la Région wallonne. En outre, dans le permis, il est demandé une garantie bancaire qui revient à la Région wallonne et qui peut être débloquée si WindVision fait faillite par exemple. Une garantie qui peut donc être utilisée pour démonter les éoliennes.

Intervention de Monsieur DEQUECKER Alain, Trieu Planquart, 16 à 7730 SAINT-LEGER

Rem : Monsieur Dequecker aura les trois éoliennes dans son champ de vision.

WindVision a-t-elle déjà envisagé les éoliennes verticales ?

Réponse : WindVision développe les éoliennes à axe horizontal qui présentent le meilleur rendement, qui permettent d'exploiter au mieux le vent et requièrent le moins de maintenance.

Les éoliennes à axe vertical ont l'avantage d'avoir le poids à la base – on limite donc les efforts sur la machine – mais le poids est tellement important que cela crée d'autres problèmes de maintenance.

En conclusion, aujourd'hui les technologies les plus éprouvées, ce sont les éoliennes à axe horizontal.

Intervention de Monsieur DEQUECKER Alain, Trieu Planquart, 16 à 7730 SAINT-LEGER

WindVision ne privilégie donc que le rendement au détriment de l'environnement, de l'esthétisme ... ?

Réponse : si l'on devait produire autant d'énergie avec une éolienne à axe vertical, elle serait très haute ou il en faudrait plus. A puissance égale, elles seraient moins hautes et plus nombreuses. Simplement, actuellement la technologie n'est pas mature. Actuellement, il n'y a pas de filière.

Intervention de Monsieur DEVIANNE Frédéric, rue des Tanneurs, 36 à 7731 ESTAIMBOURG

WindVision va construire 6 demies tours Eiffel sur Estaimpuis. Six éoliennes qui vont culminer à 150 mètres, dans le champ de vision de tous, et qui seront financées à 70% par la prime verte. Des primes vertes que le contribuable paye dans sa facture et qui vont dans la poche d'acteurs privés. WindVision peut-il en dire un mot ?

Réponse : effectivement, depuis la libéralisation du marché, les acteurs sont privés. Concernant, les subsides, c'est clair : la filière n'est rentable que parce qu'il y a des subsides. Sans les certificats verts, il n'y aurait pas d'éolienne, ni de photovoltaïque ni de biomasse. Il s'agit d'une volonté européenne d'aller vers du renouvelable avec toutes les raisons que l'on connaît (indépendance, pic pétrolier...).

Intervention de Monsieur DEVIANNE Frédéric, rue des Tanneurs, 36 à 7731 ESTAIMBOURG

Dans la région, il y a 120 jours de vent par an. Donc, pourquoi ne pas implanter ces éoliennes en mer ou dans des régions où l'on peut profiter de 360 jours de vent comme le font d'autres pays européens et où l'on ne massacre pas le paysage.

Réponse : en Région wallonne, les éoliennes vont tourner 80% du temps, soit, sur une année, 7000 heures. Ce qui ne veut pas dire qu'elles tourneront constamment à pleine puissance. Sur toute l'année, on a du vent en suffisance pour rentabiliser les investissements.

Intervention de Madame VAN LAER Michèle, rue de Gibraltar, 167 à 7730 NECHIN

Concernant la coopérative, quels sont les avantages pour les associés ?

Vote limité, oui. Cependant, si l'on prend 25 parts maximum, est-ce que cela donne suffisamment droit à la parole pour dire quelque chose ? Car c'est la Région wallonne qui va dire son dernier mot et ce sont les associés qui vont payer ?

Réponse :

- les avantages aux coopérateurs sont généralement des chèques énergie, des possibilités d'obtenir des ampoules économiques... Ce sont de petites choses. Ce ne sont pas des avantages financiers.

- le vote limité : c'est un homme = une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts dont on dispose.

Intervention de Monsieur DATOUSSAÏD Karim, rue de la Gongonne, 84 à 7730 NECHIN

Sur les diapositives Power Point qui présentent la manière de sélectionner les sites, il apparaît d'autres sites disponibles (taches jaunes dont une au nord). WindVision a-t-elle l'intention d'installer de nouvelles éoliennes ?

Réponse : pas à ce jour. Si un site est potentiellement intéressant, ce sera développé par WindVision ou par une autre société. Les sites qui ont été sélectionnés sont les plus réalistes et présentent le meilleur potentiel.

Intervention de Madame VANCOPPENOLLE Candice, rue Couture Dubar, 17 à 7730 ESTAIMBOURG

Pourquoi avoir choisi d'office ces deux zones et écarté l'autre près de Saint-Léger ?

Réponse : probablement parce qu'il doit y avoir de l'habitation locale sur la zone, pas forcément reprise au plan secteur mais dont on doit tenir compte.

Intervention de Monsieur GORLOO Jean-Paul, rue du Centre, 60 à 7730 LEERS-NORD

Concernant la politique européenne en matière de création d'énergie renouvelable, le 20%-20%-20%. Ces 3X20 ont été ramenés, au niveau de la Belgique, à 13%-20%-20%. Les 13% concernant la création d'énergie renouvelable. Pourquoi ce décalage entre la politique européenne et la politique belge ?

Réponse : en fonction des capacités de chaque pays à produire de l'énergie renouvelable, il a été défini de nouveaux objectifs. En France, par exemple, il a été défini un objectif différent que pour la Belgique, mais au global, pour l'Europe, on arrive à 20. Et au local, en Belgique, en fonction des caractéristiques du pays, c'est 13%.

Monsieur GORLOO Jean-Paul

C'est donc une question de capacité du pays.

Réponse : oui.

Intervention de Monsieur DEVIANNE Philippe, rue des Aulnes, 36 à 7730 ESTAIMBOURG

Ce projet, que va-t-il rapporter à la commune d'Estaimpuis ?

Réponse de Monsieur Jean-Michel NOTTEBAERT, Echevin des finances :

Le projet d'éoliennes qui a été présenté s'élève à 24.260.000 euros.

La part qui pourrait être souscrite par la coopérative s'élève à 970.400 euros, soit 20%.

Si ni la Commune ni le CPAS n'investissent, le montant qui reviendrait à la commune pourrait être de 22.951 euros qui se répartissent comme suit :

- Caisses communales Commune d'Estaimpuis : 20.532 euros par an.
- CPAS d'Estaimpuis : 2.110 euros par an.
- Fabriques d'églises : 309 euros vu que deux terrains sont concernés par les fabriques d'église (paroisse Saint-Amand et paroisse Saint-Léger).

Intervention de Monsieur DUCATTEUW André, rue du Puits de Pierre, 10 à 7730 ESTAIMPUIS

Les éoliennes seraient-elles visibles de chez nous à Estaimpuis ?

Le bruit : en cas de plus fort bruit, qu'est-ce que cela peut donner ?

Réponse :

- visibilité : cela doit être étudié au cas par cas avec l'étude d'incidences, la carte de visibilité et les photos-montages. Mais si l'on considère un rayon de 10 km de visibilité et aucun obstacle, clairement on les voit. Mais en particulier, il faut situer la maison avec un photos-montage.

- bruit : le bruit évolue avec la vitesse du vent qui est de +/- 7m/s, soit 25 km/h.

Quand les éoliennes ne tournent pas, il n'y a bien sûr pas de bruit.

Dès que le vent se lève, les pales commencent à tourner lentement à une vitesse de +/- 5m/s de vent, 15 km/h. On ne pourra alors rien entendre puisque l'éolienne ne produit pas de son.

Ce n'est que lorsque le vent est à 7 à 8 m/s, 25 à 30 km/h, que l'impact peut être plus important pour le riverain car, à ce moment, l'éolienne peut être perceptible dans l'ambiance sonore. Bien sûr, si l'on se trouve à 500 mètres d'une éolienne et qu'il n'y a pas de bruit ambiant et que le vent vient dans la direction de l'habitation, alors on peut entendre l'éolienne.

Quand le vent continue à forcer, l'ambiance sonore naturelle augmente également ; alors que l'éolienne aura atteint son niveau de fonctionnement maximum et que son bruit restera à un niveau stable, l'ambiance sonore naturelle ira croissant. Le bruit de l'éolienne sera donc couvert par le bruit ambiant.

Intervention de Monsieur DEVIANNE Philippe, rue des Aulnes, 36 à 7730 ESTAIMBOURG

Qu'en est-il d'Estinnes où il y a deux éoliennes à l'arrêt ? Est-ce un incident technique ?

Aurons-nous ici des 2 MW ou des 3 MW ?

Réponse : les éoliennes à Estinnes sont différentes de celles prévues pour Estaimpuis. A Estaimpuis, on parle d'éoliennes de 2 à 3 MW, c'est-à-dire un mat de +/- 100 mètres, et on culmine à 150 mètres

avec la longueur de la pale. Pour Estinnes, ce sont des éoliennes de 6 MW dont le mat est de 135 mètres et dont le point culminant est à 200 mètres. C'est la première que l'on installe ce type de parc.

A Estinnes, un défaut a été perçu par les riverains au mois de janvier. Ce défaut concernait principalement deux machines. Début février, il a été décidé de brider ces machines. Or, WindVision est une société de développement qui travaille avec des fournisseurs de machines (Enercom à Estinnes). Ce défaut relevait dès lors de la compétence du constructeur (fournisseur) qui a travaillé sur les machines depuis le mois de janvier pour détecter la cause du problème et y remédier. Par ailleurs la Région wallonne a demandé à WindVision de mener une campagne de mesures sur le site. En effet, il était prévu, dans le permis qui avait été octroyé, de mener une campagne de mesures après la construction des 11 éoliennes. Cette campagne a été entamée avant la fin des travaux suite au problème qui est apparu. On a dès lors pu constater qu'en mode bridé, les machines respectent totalement la législation et que si elles sont débridées, elles produisent un bruit anormal.

Depuis, les machines sont toujours bridées et Enercom continue de travailler sur des adaptations des machines. Ces machines resteront donc bridées tant qu'une solution ne sera pas apportée. Les objectifs sont : respecter les conditions d'application du permis et faire fonctionner le parc à pleine puissance.

Les permis sont toujours délivrés sous certaines conditions d'exploitation à respecter et il est toujours possible pour un riverain de faire appel à la police de l'environnement si celui-ci pense que les conditions ne sont pas respectées.

Intervention de Monsieur ADAM Xavier, rue de Néchin, 1^E à 7730 LEERS-NORD

Qui est WindVision ? Le site de WindVision dit que la société est issue d'un partenariat entre un groupe néerlandais, consultant en énergie, et une société belge experte en télécommunication. Qui se trouve derrière cette société ?

Réponse : WindVision a été fondée en 2002 par deux personnes : Jaap-Jan Ferweda et Johan Vos, tous les deux fondateurs et directeurs de la société. M. Ferweda vient du secteur de l'énergie. M. Vos travaillait dans le secteur des télécoms.

WindVision est une société totalement indépendante.

Il faut faire la distinction entre la société de développement WindVision (représentée ici) et les sociétés d'exploitation. Que se passe-t-il ? Quand on obtient un permis, ce n'est pas la société de développement qui concrétise le projet, mais une société spécifique qui va être créée localement et qui va exploiter le parc durant 20 ans. Cette société d'exploitation a comme but de trouver les financements auprès des banques et des acteurs privés et publics. Il s'agit donc d'une société bien spécifique que la société de développement WindVision pourrait vendre à Electrabel par exemple.

Intervention de Madame TROOSTER Pauline, rue des Aulnes, 38 à 7730 ESTAIMBOURG

Les flashes lumineux des balisages seront-ils orientés vers le haut ?

Réponse : oui et non. Il y a deux niveaux. Il y a sur le mat une balise de faible intensité fixe, 20 candélas, non orientée vers le haut ; il y a une balise au haut de la nacelle, qui est orientée vers le haut. Cette dernière balise pourra être vue à 800 mètres.

Intervention de Monsieur TROOSTER Maurice, rue de Maubray, 119 à 7740 PECQ

Puisque la société WindVision est une société de développement de l'éolien, est-il dans les intentions de WindVision de développer des projets d'éoliennes à échelle plus petite, par exemple de développer les éoliennes chez les particuliers ? Cela existe en France.

Réponse : cela existe aussi en Belgique. Mais il faut avouer que l'offre est faible. Il y a des expériences passées (en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas...) et au Danemark, par exemple, on a commencé, il y a 20 ans, à mettre des éoliennes du type « particulier », l'objectif étant que chaque exploitant agricole ait sa propre éolienne. Cette expérience a très bien fonctionné jusqu'au jour où l'on a constaté que l'on voyait des éoliennes partout. En conséquence, le Danemark est revenu sur sa politique et ils se sont orientés vers des parcs de grande ampleur dans l'objectif de réduire l'impact paysager en concentrant les installations sur des sites bien précis. Cette vision a également été reprise en Wallonie pour éviter le « mitage » du territoire.

Intervention de Monsieur COSSEMENT René, rue de Lille, 16 à 7730 SAINT-LEGER

Est étonné de n'entendre que WindVision. En effet, d'autres sociétés ont fait des propositions et certains propriétaires ont d'ailleurs signé avec ces sociétés. Comment les choses se passeront-elles à l'avenir ?

Réponse : WindVision a une manière particulière de fonctionner. Tous les propriétaires des deux zones concernées par le projet ont été contactés. Il est vrai que des propriétaires ont été contactés par deux autres sociétés. Actuellement, WindVision a un projet complet de 6 éoliennes sur les deux zones et les deux autres sociétés, d'une part n'ont pas les accords pour placer les éoliennes, d'autre part n'ont pas contacté WindVision pour développer un projet en commun (ce qui se passe en général quand il y a plusieurs développeurs sur une même zone).

Intervention de Monsieur MOULIN Olivier, rue Jean Noté, 9 à 7500 TOURNAI

Le véritable défi est de traiter le problème de l'intégration. En effet, l'éolienne exprime la verticalité et est un élément extrêmement prégnant. Dès lors, pourrait-on avoir une étude globale de la Wallonie avec des zones potentielles ? Une étude sur laquelle les développeurs pourraient s'appuyer ?

Réponse : c'est effectivement un défi pour la Région wallonne. D'autant plus qu'elle est confrontée à un afflux de demandes.

Sur la région, une étude a été faite par l'université de Gembloux. Il s'agissait plutôt d'une carte d'exclusion : ils ont délimité des zones où il n'y aurait pas d'éoliennes.

Monsieur Stéphane CARRE, en remplacement de Monsieur Daniel SENESAEL empêché, clôture la séance et remercie les différents intervenants et la population présente pour le bon déroulement de la réunion et la pertinence des questions posées.

Les rapporteurs :

FOURMENTRAUX Freddy

DUBOISD'ENGHIEN Thierry

MOTTE Laurence